



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

# AVIS D'IMPÔT 2018

## TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES  
SIP LYON CENTRE  
3 RUE DE LA CHARITE BP625  
69239 LYON CEDEX 02

eco' pLi 63 AUVERGNE PIC 22.10.18 CI0202



6702026216 0000

6 RUE D' ENGHEN  
69002 LYON

6702026216 0000

### Vos références

Numéro fiscal (C) : 06 74 782 732 078  
Référence de l'avis : 18 69 4553021 26  
Numéro de contrat de prélèvement : M3 69 3024444 03  
RUM\* FR46ZZZ005002M369302444403  
Numéro de propriétaire : 382 B04370V  
Débiteur(s) légal(aux) :  
PROP/INDIVIS 4101 MBG2G3

### ET AUTRES TITULAIRES DE DROIT

Numéro de rôle : 221  
Date d'établissement : 06/09/2018  
Date de mise en recouvrement : 31/08/2018  
\* Référence Unique de Mandat

### Votre situation

**MONTANT RESTANT À PRÉLEVER** 196,00 €

### Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 932,00 €

Acomptes mensuels versés 736,00 €

### Compte à débiter :

#### Prochaines échéances 2018

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2018

17 SEPTEMBRE 2018	92,00 €
15 OCTOBRE 2018	92,00 €
15 NOVEMBRE 2018	12,00 €

### AVIS D'ÉCHÉANCES 2019 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2019 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2019	93,00 €	17 JUIN 2019	93,00 €
15 FEVRIER 2019	93,00 €	15 JUILLET 2019	93,00 €
15 MARS 2019	93,00 €	16 AOÛT 2019	93,00 €
15 AVRIL 2019	93,00 €	16 SEPTEMBRE 2019	93,00 €
15 MAI 2019	93,00 €	15 OCTOBRE 2019	93,00 €

## Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011\* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3  
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :  
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :  
SIP LYON CENTRE  
3 RUE DE LA CHARITE BP625 69239 LYON CEDEX 02  
Tél : 04 72 77 21 05
  - Sur le montant de votre impôt :  
SDIF DU RHONE CELL 165 RUE GARIBALDI  
BOITE POSTALE 3195 69401 LYON CEDEX 03  
Tél : 04 78 63 33 00

\* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 690 RHONE

Commune : 382 LYON 2EME

TF 2018		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2017	18,23 %	0,061 %	11,58 %	%	%	6,79 %	%	
	Taux 2018	18,23 %	0,0609 %	11,58 %	%	%	6,79 %	%	
	Adresse	6 RUE D'ENGHIEN							
	Base ①	1959	1959	1959			1959		
	Cotisation	357	1	227			133		718
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	4 RUE GAL PLESSIER							
	Base ①	487	487	487			487		
	Cotisation	89	0	56			33		178
	Cotisation lissée ②								
Cotisations	2017	441	1	280			164		896
	2018	446	1	283			166		
Variation	+1,13 %	0 %	+1,07 %	%	%	+1,22 %	%		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2017	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations								
	2017								
	2018								
Variation	%	%	%	%	%	%	%		
Dégrèvement jeunes agriculteurs					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base « État »							Droit proportionnel :		
Base « Collectivité »							Droit fixe :		
Depuis le 01/01/2015, la métropole de Lyon remplace le département. Le taux départemental est désormais intégré au taux intercommunal.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			36
						Dégrèvement « Habitation principale »			
						Dégrèvement JA « État »			
						Dégrèvement JA « Collectivité »			
Références administratives : 690 50 021 013 382 382 U F						<b>Montant de votre impôt :</b>			<b>932</b>

1330K - IMPRIMERIE NATIONALE 2018 01 61424 ND - Septembre 2018 - 2018-05-PF 003 842